

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 31 MAI 2011

#### Membres présents :

Marc **Tournabien**, maire,  
Evelyne **Lesieur**, Marcel **Bochet**, Jean-François **Thiaffey**, Josiane **Chomaz**, adjoints  
Yves **Bois**, Bernadette **Buffaz**, Denis **Charvin**, Corinne **Collombet**, Didier **Daburon**,  
Martine **Delangre**, Danièle **Gros**, Franck **Lefevre**, Marie-Josée **Tribal**, Martine  
**Valenzano**, José **Varesano**, Marcel **Viard**.

#### Absents excusés :

Marc **Ravier** (procuration à Marc **Tournabien**)  
René **Dalla Costa** (procuration à Evelyne **Lesieur**)

#### Secrétaire de séance :

Mme Evelyne **Lesieur**

M. le maire, avant d'aborder les différents points du conseil demande l'autorisation de rajouter un point à cette séance concernant l'approbation du compte rendu de la réunion du CCAS.

Le conseil approuve ce point supplémentaire.

#### **1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2011**

Quelques rectifications sont à faire sur le dernier compte rendu :

Au point 2, il faut dire : Actuellement, la marge par rapport à la moyenne du taux d'imposition des communes de notre strate est encore de 3% pour la taxe d'habitation et de 6,5% pour la taxe sur le ***foncier bâti***.

Au point 9, la répartition des charges pour les travaux du sentier des chardons bleus Natura 2000 sont les suivantes : **80% à la charge du ministère de l'environnement**, 10% à la charge de l'ONF et 10% à la charge de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité en incluant ces remarques, le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2011.

#### Point rajouté : **Approbation des délibérations du CCAS :**

Le CCAS s'est réuni le mercredi 11 mai 2011 et propose au conseil les délibérations suivantes :

- Suite à une demande d'aide pour les vacances de 2 personnes handicapées, la commission, après étude de leurs dossiers, propose d'attribuer une aide de 150€ à chacun.
- L'assistante sociale a fait parvenir au CCAS un dossier d'aide financière pour une personne subissant une réduction de son temps de travail. Or, ses compétences seraient les bienvenues au service de la commune. La commission, après délibération propose une aide sous la forme d'un nombre d'heures équivalent à environ 200€.
- L'association de l'amicale de la communauté de communes Maurienne Galibier demande une subvention au CCAS du fait que 5 salariés sont domiciliés sur la commune. La commission ne peut répondre à cette demande car le critère de domiciliation n'est pas déterminant pour l'attribution de subvention.
- La commission propose la date du 16 octobre 2011 pour le repas des aînés qui aura lieu dans la salle polyvalente de Villargondran. La commission a retenu la proposition de menus du traiteur Thomasson, anciennement Rapelli à Saint-Etienne-de-Cuines.

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 31 MAI 2011

- En raison du passage de la télévision au numérique en septembre 2011, une information a été faite le vendredi 13 mai à Saint-Jean-de-Maurienne. De nombreux foyers sont concernés sur Saint-Julien-Montdenis et des explications seront disponibles en mairie.

Mme Chomaz informe le conseil qu'une réunion de formation pour le passage à la TNT est programmée en mairie le 14 juin à 17h30 où seront invités les membres du CCAS, la présidente et le bureau du club du jeudi, l'ADMR, les conseillers et le personnel de la commune préposé à l'accueil.

Le conseil, après délibération vote à l'unanimité pour les propositions du CCAS.

## **2. Création de l'espace sportif et culturel**

M. le maire présente au conseil le tableau récapitulatif des prix d'objectif des différents lots concernant la création de l'espace sportif et culturel. Il est tenu compte d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle pour la maison des jeunes.

Après un deuxième appel d'offres, l'ensemble des lots a trouvé preneur mais à des prix supérieurs aux prix d'objectif.

L'ensemble incluant la tranche conditionnelle et la pose des panneaux photovoltaïques fait un total de 3 197 564.46€ HT, soit en TTC la somme de 3 824 287.09€.

Si la tranche conditionnelle n'est pas retenue, le total est de 3 634 796.77€ TTC.

Les panneaux photovoltaïques coûtent la somme de 190 000€ HT et il est possible de ne pas les réaliser. Mais la subvention obtenue d'environ 280 000€ est liée pour partie à la pose de ces panneaux. D'autre part, M. le maire fait remarquer que sur 15 ans, cette option s'équilibre en recettes et en dépenses puisque la vente du courant produit une recette chaque année.

190 000€ HT sont mis sur la sonorisation, les faux-grills et l'éclairage de scène. Cet équipement permet également d'obtenir des subventions car cela transforme l'espace sportif en espace culturel. Par contre, il sera possible d'envisager des équipements moins onéreux au départ et d'étaler la dépense.

Il sera possible de récupérer dès l'année prochaine une partie de la TVA liée aux travaux effectués cette année.

La vente de l'école du Claret permettrait de trouver un complément de financement.

L'ancienne salle polyvalente a été construite en 1979 et est très utilisée. La création de l'espace sportif et culturel permettrait de réduire les coûts de fonctionnement en ayant une facture d'énergie moindre. Les salles mises à disposition pourraient être louées.

M. le maire demande au conseil de se prononcer sur l'engagement ou non pour la création de notre espace sportif et culturel et sur les grandes options à retenir.

Après un temps d'échanges, le conseil approuve à l'unanimité la maquette financière de l'espace sportif et culturel en abandonnant la tranche conditionnelle (La salle des fêtes pouvant être utilisée à l'occasion par les jeunes) et en gardant la pose des panneaux photovoltaïques.

## **3. Marché du lotissement « Clos des Vignes II »**

M. le maire rappelle que dans ce dossier l'achat d'une parcelle de terrain et le permis de lotir sont en cours de finalisation mais l'appel d'offres a été réalisé et il demande l'autorisation de signer le marché afin de fixer le prix de vente et de permettre le lancement de la commercialisation du lotissement.

8 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour le génie civil et c'est l'entreprise « Casarin et fils » qui a fait la meilleure offre pour un montant de 98 502,50 € HT. A ce prix, se rajoute une prestation de l'entreprise Soréa afin d'implanter un transformateur et de prévoir l'éclairage public. Les enrobés seront réalisés après la stabilisation des voiries.

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 31 MAI 2011

Le conseil après délibération, autorise M. le maire à l'unanimité à signer le marché avec l'entreprise « Casarin et fils » et à valider l'ordre de service.

#### **5. Budget du lotissement « Clos des Vignes II »**

Il est important, pour réaliser le lotissement de bâtir un budget qui lui soit propre.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 191 750,00 €HT.

Les dépenses de fonctionnement comprennent les travaux et études pour 186 750,00€HT ainsi que les frais financiers.

Les recettes de fonctionnement représentent la vente des lots, prévue sur 2 exercices : 100 000,00€ HT sur 2011 et 91 750,00€HT sur 2012.

Pour équilibrer le budget du lotissement, un apport du budget général à hauteur de 91 750,00€ est nécessaire et sera remboursable lors de la vente totale des lots.

Après examen du budget présenté, le conseil le vote à l'unanimité.

#### **4. Fixation du prix de vente pour le lotissement « Clos des Vignes II »**

Le lotissement représente une superficie de 2950 m<sup>2</sup> et compte tenu du budget du lotissement présenté précédemment, M. le maire propose de vendre le terrain aménagé au prix de 65€ H.T le m<sup>2</sup>, soit 77,74€ TTC le m<sup>2</sup> ce qui représente le prix coûtant du terrain. Il y a 5 lots sur ce lotissement et c'est l'ordre chronologique d'arrivée des courriers qui sera retenu pour les demandes et le choix des lots.

Après délibération, cette proposition est retenue à l'unanimité.

#### **6. Décisions modificatives**

Suite à l'appel d'offres pour la rénovation du gymnase et la création de la salle des fêtes ainsi que pour le lancement du lotissement « Clos des Vignes II », il convient de réajuster le budget communal.

En dépenses d'investissement, sur l'opération 506 (2313) : 530 000€ pour l'espace culturel et 91 750€ pour l'avance au budget du lotissement ainsi que 6 600€ pour l'opération 2313-133 concernant « bois et forêts »

En recettes d'investissement, ces dépenses sont équilibrées par 6 600€ sur l'opération 1321-133 concernant les bois et forêts, une subvention de l'Etat de 180 000€ à l'opération 1321-506 et au chapitre 16 « emprunts et dettes » 441 750€.

Pour le budget de l'eau et de l'assainissement, il convient de régler l'entreprise qui a solutionné les problèmes de la télégestion et donc de provisionner la somme de 300€ au chapitre 23 en dépenses d'investissement et de diminuer de 300€ le chapitre 011 dépenses d'exploitation et d'équilibrer les sections par 300€ au 021 en recettes d'investissement et au 023 en dépenses d'exploitation.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité les décisions modificatives.

#### **7. Création et suppression de postes**

M. le maire propose à l'assemblée la création à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011 d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C permanent à temps complet. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à ce grade, échelle 5.

Le conseil vote ce point à l'unanimité.

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 31 MAI 2011

#### **8. Création de postes pour les emplois jeunes d'été**

Comme chaque année, la commune propose des emplois aux jeunes de moins de 18 ans pour l'été à partir du 20 juin par périodes de 2 semaines. Tous les jeunes nés entre 1993 et 1995 inscrits ont été retenus.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité décide de créer 24 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

#### **9. Indemnité de conseil au percepteur**

Mme la perceptrice a demandé une indemnité de conseil. Celle-ci représente un décompte par tranche en fonction des budgets communaux sur les exercices antérieurs. Pour cette année, l'indemnité est à hauteur de 673,94 € brut.

Le débat porte sur le principe du mode de rémunération et non sur la personne du percepteur.

Le conseil vote à la majorité l'indemnité de conseil de la perceptrice (4 votes contre et 4 absentions).

#### **10. Indemnité d'éviction garage Cartier-Lange**

Le conseil avait déjà délibéré précédemment et fait une proposition à hauteur de 2 500€.

Les propriétaires demandent 5 000€ en faisant valoir le bon état de la charpente, les sols en enrobés et la réfection du toit.

Considérant ces spécificités, le conseil accepte à l'unanimité une hausse de l'indemnité d'éviction à 3 000€.

#### **11. Vente ancienne école du Claret**

L'ancienne école du Claret est un bâtiment communal qui abrite la salle de réunion de nos aînés ruraux. A l'étage, se trouvait un locataire qui a rendu les clés et ce logement est donc libre d'occupants.

La rénovation de la maison des jeunes va permettre à nos aînés de retrouver une salle et celle-ci sera en réfection dès le mois de juin.

Cette ancienne école a fait l'objet d'une expertise en 2009 par M. Yves Louis qui l'a estimé à 230 000€ compte tenu de son potentiel. L'agence Foncia a chiffré à 245 000€.

Le débat porte sur le prix de vente dans une période de 12 mois et le processus à adopter, à savoir :

- la vendre par agence
- la vendre nous-mêmes avec un prix fixé
- la mettre en vente aux enchères.

Après débat, le conseil vote à l'unanimité la vente de l'ancienne école du Claret aux enchères pour le lot complet de 1180 m<sup>2</sup> avec bâti, terrain en zone constructible. La mise à prix est de 250 000€ avec visite de l'école possible.

Les offres seront à déposer en mairie sous pli cacheté.

#### **12. Subvention exceptionnelle « Amis de Tourmentier » et convention ONF**

L'association « Les amis de Tourmentier » a réalisé une desserte en eau du hameau des Essarts à Tourmentier. Elle a effectué le raccordement et demande une subvention exceptionnelle de 558,27€ pour l'achat des matériaux.

D'autre part, l'O.N.F demande de signer une convention pour le passage de la canalisation en forêt et demande que cette dernière ne fasse pas obstacle à l'exploitation de la forêt. Cette convention n'étant pas encore prête, sa signature est reportée.

Le conseil vote à l'unanimité la subvention exceptionnelle demandée par l'association.

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 31 MAI 2011

#### **13. Subvention voyage scolaire à l'étranger**

Une élève du lycée de Poissy en préparation de son BTS sollicite une subvention en vue de partir en Chine pour découvrir un contexte agricole différent du nôtre.

Le conseil considérant que cette élève de la commune remplit les conditions d'attribution accepte à l'unanimité le versement de la subvention de 45€.

#### **14. Protocole transactionnel EDF/SOREA/ commune**

Ce protocole concerne l'énergie « dite réservée » octroyée à Saint-Julien-Montdenis. En 2007, E.D.F a contesté le paiement de cette énergie réservée.

L'historique remonte à 1917, date à laquelle la commune a vendu des terrains à l'usine en rive droite de l'Arc qui produisait son énergie. La vente s'est effectuée en partie en francs, en partie avec de l'énergie. Après la nationalisation de la centrale en 1945, E.D.F a repris cette compensation. Or, ce n'est pas une énergie réservée comme on l'entend habituellement mais bien une vente avec de l'argent et une contrepartie en énergie avec une certaine quantité de kilowatts.

En fait, la contrainte n'aurait pas dû être reprise par E.D.F puisque le terrain faisait partie de l'usine et non de la centrale. D'autre part, l'avantage perpétuel n'existe pas en droit français et toute contre-partie doit avoir une date butoir.

Aujourd'hui, EDF ne souhaite pas prolonger cet avantage.

Il est possible d'aller en procès mais le résultat est lointain et incertain.

Il est proposé d'éteindre l'avantage sur 5 ans par un financement dégressif et d'acter le compromis avec E.D.F.

E.D.F propose de verser un solde définitif de 42 266,80€ à Soréa.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, approuve le protocole transactionnel entre EDF, SOREA et la commune et le versement à Soréa d'une somme forfaitaire et définitive de 42 266,80€.

#### **15. Convention commune/Secours Catholique**

La maison Cosme est utilisée à titre gracieux par le Secours Catholique pour héberger des personnes en situation précaire. De ce fait, une convention a été signée le 15 avril 2010 pour une occupation temporaire d'un an. Cette convention ayant pris fin en avril 2011, il s'agit de la renouveler.

Le conseil vote à l'unanimité, la reconduction pour un an de cette convention.

#### **16. Convention commune/ Pied à l'étrier**

Suite à une demande de subvention de l'association « Le Pied à l'Etrier » auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports, celle-ci sollicite la commune pour signer une convention afin d'officialiser la mise à disposition de terrains à l'association.

Sur ce document, figurera également la valorisation comptable des terrains, considérée comme une subvention.

A titre de référence, les terrains sur Montdenis sont loués 10€ l'hectare.

A l'unanimité, le conseil vote pour une convention d'un an renouvelable par tacite reconduction, ces terrains sont mis à disposition à titre gracieux et ne peuvent être utilisés à d'autres fins que ceux de l'association.

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 31 MAI 2011

#### 17. Convention commune/ centre de gestion

Le centre de gestion a mis en place un pôle prévention des risques professionnels en ce qui concerne la santé, l'hygiène et la sécurité au travail.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour adhérer à l'offre de service pour un prix de 150€ et se verra proposer des actions de formation et une sensibilisation aux risques.

#### 18. Comptes-rendus de réunions

Mme Bernadette Buffaz nous fait un compte rendu de la *réunion du SAAEMM* :

Le compte administratif 2010 et le budget 2011 ont été examinés et votés. Le conseil général et la Communauté de Communes Coeur de Maurienne se sont réunis pour lancer une étude sur le transfert de compétences en intercommunalité ; par exemple sur la gestion des ressources en eau, une gestion plus globale et plus collective ou encore le problème des astreintes de l'eau. A également été discutée l'harmonisation du prix de l'eau sur le bassin de vie après analyse de la consommation sur différentes communes.

D'autres points ont été évoqués tels que le bilan 2010 sur l'utilisation du personnel ou le transport des archives.

Mme Bernadette Buffaz nous donne le compte rendu de la *réunion du SIA* :

Il a été voté le compte administratif 2010 et le budget 2011. Il a été fait des propositions d'investissement car la station d'épuration nécessite des travaux d'entretien.

Un emprunt a été contracté pour les travaux de la station de relevage commune à Villargondran et Saint-Julien-Montdenis.

Le transport des boues nécessite un contrat en hausse pour 100 € la tonne. Une rencontre est prévue avec le Sirtomm.

M. Marcel Bochet nous fait le compte rendu de la *réunion du Syndicat du Pays de Maurienne* :

Il s'est réuni le 24 mars avec 48 présents sur 71 membres en exercice.

La réunion a porté sur la modification de modalité des frais d'inscription des transports scolaires pour la rentrée de septembre. Les frais d'inscription passent de 16 à 20€, ils seront payés directement au Syndicat de Pays et chaque point d'arrêt différent demandé fera l'objet d'une nouvelle inscription (vote contre des élus de Saint Julien Montdenis).

Le comité syndical a approuvé le compte administratif 2010 et voté le budget primitif 2011 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 4 627 930€ et en dépenses et recettes d'investissement à 58 499€.

Le comité syndical a validé le renouvellement des membres du conseil d'administration de la Mission Locale Jeunes.

Il adopte le vœu sur la suppression de classes en Pays de Maurienne afin que ces projets soient examinés avec rigueur car le maintien des classes de nos villages de montagne permet ainsi le maintien de familles avec enfants.

Une réunion de la commission de coopération intercommunale a eu lieu avec le Préfet en présence des maires pour débattre du regroupement de la Communauté de Communes « Coeur de Maurienne » avec le pays « Arvan-Villards » en incluant les communes de Montricher et de Pontamafrey afin d'avoir une seule identité.

Chaque commune devra se prononcer avant le mois d'août. En dernier recours, c'est le préfet qui tranchera.

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 31 MAI 2011**

**19. Questions diverses**

Mme Josiane Chomaz nous fait part de l'état d'avancement du bulletin municipal. Il est en voie de finalisation pour une parution en juillet.

Chaque membre du conseil va recevoir une invitation à la réunion de formation « tous au numérique ».

Une réunion est également prévue avec les jeunes pour les emplois d'été le 11 juin à 11h.

Enfin, le comité de jumelage prévoit la fête du jumelage en Italie les 17 et 18 septembre.

M. le maire nous informe d'un courrier de Mme Martine Valenzano annonçant sa démission de la commission communication.

Il nous donne également lecture d'un courrier de M. Ambroise Durier nous indiquant la démission de son emploi au sein de la commune.

Enfin, il nous fait part de l'avancement du dossier de réalisation de la centrale hydro-électrique située derrière les services techniques. Après enquête publique, l'autorisation a été obtenue et les travaux devraient commencer en octobre pour une mise en service en juin 2012.

Au niveau énergie, les merlons de Villardclément et de la Ruaz sont en projet d'équipement de panneaux photovoltaïques. Un troisième projet pourrait se dessiner sur le talus aval du gymnase. Ces 3 projets, s'ils aboutissent représenteraient plusieurs milliers de m<sup>2</sup> de surface photovoltaïque.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 23h.

Le maire,  
MARC TOURNABIEN.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS  
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 31 MAI 2011

EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

**LESIEUR** Evelyne,

**RAVIER** Marc,

**BOCHET** Marcel,

**THIAFFEY** Jean-François,

**CHOMAZ** Josiane,

**BOIS** Yves,

**BUFFAZ** Bernadette,

**CHARVIN** Denis,

**COLLOMBET** Corinne,

**DABURON** Didier,

**DALLA COSTA** René,

**DELANGRE** Martine,

**GROS** Danielle,

**LEFEVRE** Franck,

**TRIBAL** Marie-José,

**VALENZANO** Martine,

**VARESANO** José,

**VIARD** Marcel,